



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allergies

Question écrite n° 47130

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les difficultés liées à la mise en oeuvre d'une véritable campagne de lutte contre la prolifération de l'ambroisie. Considérant la diversité et le nombre de sites potentiellement concernés par cette plante très prolifique, il lui demande quelles actions il entend proposer afin d'enrayer son expansion et ainsi prévenir et diminuer efficacement les risques d'allergies dont souffrent un certain nombre de nos concitoyens.

Texte de la réponse

L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) est originaire d'Amérique du Nord. Elle est apparue dès la fin du XIXe siècle en France où elle est principalement répandue dans les moyennes vallées du Rhône et de la Loire (Lyonnais, Bas-Dauphiné, Roannais). Cette plante est doublement nuisible pour l'homme. D'une part, l'ambroisie est une mauvaise herbe des cultures de printemps, et notamment du tournesol, du fait de l'absence d'herbicide suffisamment efficace et sélectif : ces deux plantes appartiennent à la même famille botanique (astéracées). D'autre part, l'ambroisie est une source très importante de pollinoses, qui se traduisent essentiellement par des allergies oculaires et respiratoires. Le ministère de l'agriculture et de la pêche attache donc la plus grande attention à l'accroissement rapide des populations de cette espèce adventice sur le territoire français en général, et dans la région Rhône-Alpes en particulier. Les services régionaux de la protection des végétaux des directions régionales de l'agriculture et de la forêt apportent leur soutien à la lutte contre l'ambroisie au travers d'un appui technique aux agriculteurs. Ces derniers sont en outre informés chaque année, par l'intermédiaire des avertissements agricoles, des méfaits liés à la propagation de cette mauvaise herbe. De plus, afin de tenter de résoudre les problèmes de santé publique engendrés par cette plante, des groupes de travail « ambroisie » regroupant les services de la protection des végétaux, ceux de la santé et de l'environnement, sont mis en place dans les régions en vue de définir les modalités pratiques de la lutte contre cette adventice. Enfin, des recherches sont en cours sur l'ambroisie, en particulier à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), afin notamment d'améliorer les techniques de lutte contre cette espèce opportuniste et rudérale, capable d'envahir non seulement les cultures de printemps, mais aussi d'autres espaces ouverts où le sol est à nu.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47130

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7216

Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 927